

MOTION

Soutien à l'entreprise UPM RAFLATAC

Session de décembre 2023

Motion signée par la majorité du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle : le groupe Socialiste, Écologiste, Républicain et Citoyen, et le groupe Front de Gauche et Républicain.



Cette motion fait suite à l'annonce d'un Plan de Sauvegarde pour l'Emploi (PSE) de l'entreprise UPM RAFLATAC située à Pompey.

UPM fait partie des principaux fournisseurs mondiaux de matériaux d'étiquetage. Le groupe finlandais exploite 12 sites de production, emploie 3 300 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de près de 2 milliards d'euros.

En France, le seul site se trouve à Pompey qui fait office de siège et de site de production. UPM RAFLATAC y emploie 198 salariés et réalise un chiffre d'affaires de plusieurs millions d'euros. L'usine produit notamment des étiquettes pour le marché vinicole des principaux pays producteurs, comme la France.

Face à une baisse d'activité constatée fin 2022 et amplifiée au premier semestre 2023 (- 31 %) du fait de plusieurs facteurs, tels que les tensions sur les prix et sur les matières premières, la direction du site UPM RAFLATAC de Pompey a annoncé fin septembre dernier aux salariés et aux organisations syndicales la suppression de plusieurs dizaines de postes, dont 38 concernant la production avec la fermeture complète d'une ligne et la réduction du nombre de machines utilisées.

Après négociation d'un Plan de Sauvegarde pour l'Emploi (PSE), l'entreprise prévoit la suppression de 50 emplois mais sans pour autant garantir la pérennité de la production sur le site à moyen terme.

En effet, les matières premières utilisées pour ces activités de production, d'origine française, pourraient être envoyées en Pologne pour l'impression et renvoyées en France pour la seule découpe des étiquettes, ce qui aurait un impact certain sur notre souveraineté comme notre environnement.

Enfin, le Président de la République a affiché la volonté de faire que la France se réindustrialise, en rappelant le rôle structurant de développement économique et territorial durable de l'industrie. Cela doit se traduire également par le maintien de l'industrie existante sur nos territoires.

Ainsi, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle tient à :

- ***Exprimer sa solidarité envers l'ensemble du personnel de l'entreprise UPM RAFLATAC ;***
- ***Inviter les responsables de UPM RAFLATAC à garantir le maintien de l'outil de production et des emplois sur le site de Pompey ;***
- ***Se mobiliser en faveur d'une entreprise locale, de ses emplois au cœur d'un écosystème industriel dynamique et durable en Meurthe-et-Moselle ;***
- ***Solliciter l'intervention de M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, pour une interpellation du groupe UPM, afin d'enrayer les choix opérés dans un contexte de réindustrialisation de la France.***